

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
29/07/2021

Dossier complet le :
29/07/2021

N° d'enregistrement :
2021-11442

1. Intitulé du projet

Défrichement de 18 718 m² pour un projet d'aménagement de 16 lots à bâtir, sur la commune de Saint-Michel-Escalus (40).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL PROMOBAT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

| 4 | 1 | 0 | | 0 | 4 | 8 | | 7 | 5 | 5 | | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 47.a | Défrichement de 18 718 m ² . |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un lotissement de 16 lots à bâtir, d'une superficie moyenne de 769 m², situé au niveau de la rue des Mimosas à SAINT-MICHEL-ESCALUS (40). Le projet d'aménagement a une surface de 18 718 m².

Les lots 1 à 6 et 9 à 16 seront desservis par la voie interne créée dans le cadre de l'opération et raccordée à l'Est à la Rue des Mimosas. La voirie interne à créer sera accompagnée de cheminements doux, d'accotements verts et de l'ensemble des réseaux secs, humides et d'assainissement. Les lots 7, 8 et 17 à 20 seront desservis directement par la rue des Mimosas au Nord.

Le lotissement prévoit 4 320 m² d'espaces verts communs, soit 23 % de l'emprise du projet et la conservation de 5 arbres existants.

Actuellement, la parcelle est libre de toute construction, aucune démolition n'est donc à prévoir.

Un permis d'aménager d'une assiette de 18 718 m², une demande d'autorisation de défrichement et un dossier de Déclaration au titre de la loi sur l'eau, portant sur la même surface seront déposés.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un lotissement d'habitations dans la continuité de l'urbanisation du centre-bourg à proximité (à l'Est et au Sud), tout en réussissant son intégration paysagère.

L'ensemble projeté a pour vocation d'accueillir 16 lots individuels qui permettront d'augmenter la capacité d'accès de terrains constructibles viabilisés sur la commune de Saint-Michel-Escalus et de répondre à la demande en logement sur ce secteur.

Le défrichage de la parcelle, d'une surface totale de 18 718 m², permettra la réalisation de cette opération. Un corridor boisé et une bande tampon en bordure de cours d'eau, sera néanmoins conservé au droit de l'emprise du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux défrichage :

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches des quelques sujets restants et non conservés. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier certainement via la rue des Mimosas au Nord.

Phase travaux d'aménagement et de construction :

- Le passage des réseaux enterrés et de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées ;
- L'aménagement de la voie nouvelle et des cheminements doux (terrassements, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement) ;
- L'aménagement des espaces verts et des espaces communs. Il sera prévu un programme de nettoyage doux des espaces naturels conservés et plantations ;
- Dans un deuxième temps par les preneurs de lots eux-mêmes, la construction de leurs maisons individuelles (terrassements pour les fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage, la phase d'exploitation concernera l'opération de lotissement. Le lotissement sera occupé par des maisons individuelles.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements : vie des résidents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail et de loisirs, production de déchets ménagers, consommation d'eau potable...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager (Code de l'Urbanisme)

Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)

Dossier d'examen au cas par cas (Code de l'environnement)

Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'eau (Code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|-----------------------|
| Assiette du permis d'aménager : | 18 718 m ² |
| - Lots privatifs (16 lots) | 12 303 m ² |
| - Espaces verts | 4 320 m ² |
| - Voiries, cheminements, nous paysagères | 2 095 m ² |
| Emprise du défrichement | 18 718 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Saint-Michel-Escalus (40)
Rue Platanes / Rue des Mimosas

CADASTRE : Section OA n° 400

Coordonnées géographiques¹

Long. 4°3'8"9 Lat. -1°2'6"4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF la plus proche de l'emprise du projet est située à 600 m au Sud-Ouest du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 "Etang de Léon et courant d'Huchet". |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet est implanté au sein d'un PNR : "Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne", référencé "FR8000018". |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une étude de délimitation de zone humide, critères végétation et sol a été réalisée in situ. La campagne a consisté en l'exécution de 22 sondages sur la globalité du site. La majorité d'entre eux sont des podzols humo-duriques avec la présence d'une nappe comprise entre 0,60 m/TN et 0,90 m/TN. Ces solums ne sont pas caractéristiques de zone humide car la nappe n'a pas été observée dans les 50 premiers cm du sol. Selon le critère végétation, 9 m ² ont été relevés au droit de l'emprise foncière. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun plan de prévention des risques n'est prescrit ou approuvé sur la commune. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site ou sol pollué recensé par les bases de données BASOL/BASIAS n'est présent sur le territoire communal. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'emprise du projet ne se situe pas à l'intérieur d'une zone de réparation des eaux selon le SIEAG Adour-Garonne. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'emprise du projet ne se situe pas à l'intérieur d'un zonage de périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine selon l'ARS. |
| Dans un site inscrit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est inclus dans le périmètre du Site Inscrit "Etangs landais Sud" - SIN0000208 |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à 0,6 km au Sud-Ouest : - Directive Habitat : Zones humides de l'étang de Léon - FR7200716 |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sites classés les plus proches sont situés à 2,7 km et 3 km : - Etang de Léon (rives) - SCL0000568 - Etangs girondins (Carcan-Hourtins, Lacanau) et landais (Blanc, Léon, Noir, Yrieux) - SCL0000608 |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les lots au réseau EDCH. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis d'aménager et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'opération d'abattage des arbres engendrera un excédent de matériaux, qui seront gérés au niveau de la filière bois. Des terrassements seront probablement nécessaires, dans le cadre de la viabilisation du lotissement et de la construction des habitations. Les déblais seront valorisés sur site ou sur un site de même fond géochimique. Ceux ne pouvant être valorisés seront conduits dans un centre de tri agréé. Le projet s'adaptera à la topographie du site afin de minimiser les déblais/remblais. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Selon le pré-diagnostic écologique, les enjeux (habitats d'espèces) sont essentiellement concentrés sur l'aire d'étude rapprochée. Des mesures d'évitement et de réduction sont précisées dans la pièce 7. Description du projet. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe en amont hydraulique des sites du réseau Natura 2000, cependant il est distant d'environ 600 m ces zones de protection. Les impacts du projet sont appréhendés dans la notice en annexe 7. Ils sont jugés négligeables sur le réseau Natura 2000, en raison des mesures d'évitement et de réduction envisagées en bordure du réseau hydrographique. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'exposition au risque incendie sera maîtrisée en suivant les recommandations du SDIS et les obligations légales de débroussaillage (OLD). |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Consommation d'espaces forestiers. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet de lotissement est situé en interface de la zone d'aléa fort au titre de l'Atlas départemental du risque incendie de forêt. Le projet sera doté des équipements nécessaires à la lutte contre les incendies. Cet aspect est plus amplement détaillé dans la pièce 7. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de nouveaux logements, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer (en voiture, mais également des déplacements doux : piétons et vélos). |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances. Les travaux seront réalisés selon la charte "chantier propre" . |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | La phase travaux pourra entraîner des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Des émissions lumineuses pourront être produites par les aménagements (candélabres et logements). L'utilisation éventuelle de candélabres à variation ou détection pourra limiter les émissions lumineuses. Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues de l'urbanisation voisine au Sud et à l'Est. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux. Les travaux seront réalisés selon la charte "chantier propre". |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux pluviales seront collectées et stockées par le biais de noues paysagères d'infiltration au droit de l'opération. Les mesures de gestion des eaux pluviales seront développées dans le cadre du dossier Loi sur l'eau. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté aux collecteur public existant au Sud du projet. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration de la commune. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les déchets dangereux et/ou qui ne peuvent être valorisés seront dirigés vers des centres de tri agréés. Ce type de déchets sera produit essentiellement durant la phase de chantier. Les déchets inertes issus de la phase travaux pourront être valorisés sur d'autres sites en tant que granulats (béton, briques, pierres...). En phase exploitation, la collecte des ordures ménagères se fera au niveau de la Rue des Mimosas. |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|--------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site du projet est inclus dans le périmètre d'un site inscrit, et dans le périmètre du PNR des Landes de Gascogne. A ce titre, un corridor boisé et des espaces verts en bordure d'opération (Sud et Est), contribue à une bonne intégration paysagère du projet dans son environnement direct. En outre, le permis d'aménager sera soumis à avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France, au titre de la réglementation des sites inscrits. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Actuellement, les parcelles ont une destination forestière. La demande d'autorisation de défrichement a pour objet d'y mettre fin. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de lotissement est inclus dans un périmètre plus global, concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au titre du PLU.

A ce titre, le projet d'aménagement résidentiel global a fait l'objet d'une étude d'impact, présentant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Le présent projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement n°2019-1476, autorisée le 29 octobre 2019. En date du 01 février 2021, le dossier a été retiré.

Le présent dossier d'examen au cas par cas accompagne le dossier de demande d'autorisation de défrichement à réaliser, et propose des mesures d'évitement et de réduction adaptées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet intègre des mesures permettant d'éviter et réduire ses impacts :

- La voirie interne de l'opération et la Route des Mimosas au Nord permettront l'accès aux engins DFCI ;
- Création de voies douces le long des voiries ;
- Le terrain sera maintenu en état débroussaillé et application des obligations légales de débroussaillage (OLD) ;
- Conservation d'un corridor boisé Nord-Sud au sein de l'opération, en continuité de la zone boisée adjacente au Nord ;
- Création d'espaces verts au Sud et à l'Est ;
- Conservation de 6 arbres au sein de l'opération (au sein des espaces communs et privés), dont un à enjeu saproxylophage ;
- Travaux de défrichement réalisés en dehors des périodes sensibles pour la faune (de septembre à février) ;
- Les eaux pluviales issues du ruissellement des surfaces imperméabilisées du projet seront collectées et infiltrées in situ par le biais de noues paysagères.
- Des mesures de compensation au titre de la destruction de 9m² de zone humide seront présentées dans le dossier de Déclaration loi sur l'eau.

L'ensemble des mesures sont détaillées dans l'annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des faibles enjeux environnementaux relevés, et de l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues par le projet et les procédures connexes auxquels il est soumis, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| 7. Présentation du site et du projet, impacts et mesures Annexe 1. Pré-diagnostic écologique Annexe 2. Etude de délimitation de zone humide - pédologique |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PESSAC

le,

28/07/2021

Signature

SARL PROMOBAT

20/24 Avenue de Canteranne
33608 PESSAC Cedex

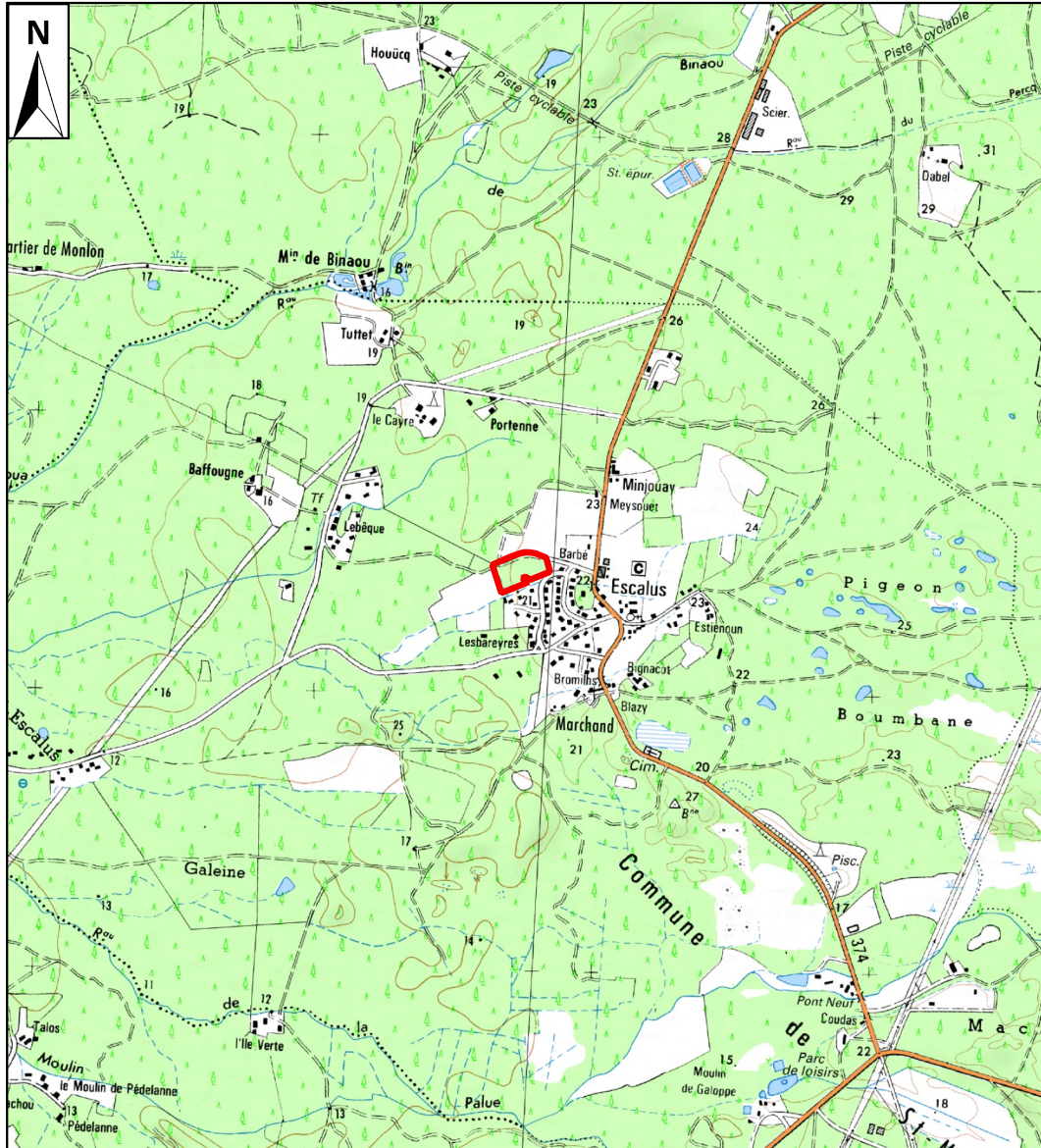
Tél. : 05 56 07 47 00

Fax : 05 56 07 47 01

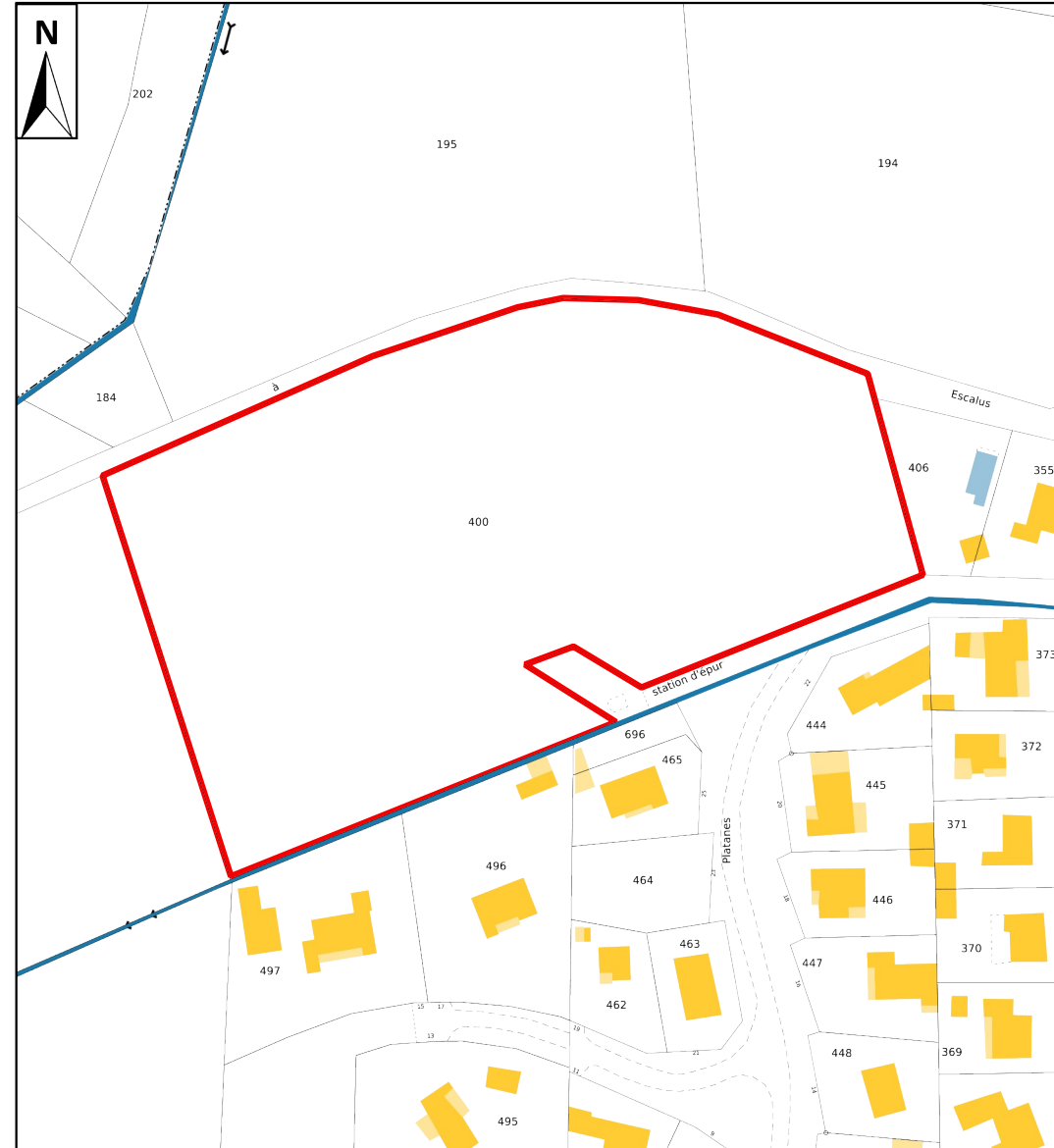
N° SIRET : 410 648 755 00020 - Code APE 452A

2. LOCALISATION DU SITE






Plan de situation - 2012 (carte IGN)
Echelle 1/ 25 000



Extrait du Plan Cadastral
Echelle 1/5000





-  Assiette de l'opération = 18 718 m²
-  Voirie
-  Espaces verts
-  Piste cyclo-piétonne
-  Noues

Voirie/accès : 1 680 m²
Lots privés : 13 132 m²
Espaces verts communs : 3 907 m²
(PLU = 20% soit 3 744 m²)

Echelle : 1/1 000ème

19 mai 2021
APS 21.078

BE Urbanisme-VRD :
Cabinet AUIGE



SARL AUIGE - Cabinet de Géomètre-Expert
57 Rue du port - 33260 LA TESTE DE BUCH
Tel: 05-57-35-35-80 E.mail : p.lafon@auiге.fr